

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de 01430

ST MARTIN DU FRESNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 OCTOBRE 2019 à 20 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Absents excusés :

Mme Clémence HERCULE.

Mme Sandrine VAUDON.

M. Michel VELAS ayant donné procuration à M. Pierre BURGAT.

M. Christophe JACQUEMET ayant donné procuration à M. David GAUTHIER.

Secrétaire de séance: Mme Christelle ECOFFARD.

En début de séance, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité de Haut Bugey Agglomération pour l'année 2018.

Ensuite Monsieur Le Maire explique que M. MARMIER ne pourra pas assurer le déneigement du plateau de Chamoise et d'une partie du village cette année, et ce pour des raisons de santé. Il présente donc 2 devis de déneigement mais il est décidé de continuer les recherches, ces 2 devis étant considérés trop élevés.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Accepte d'augmenter les tarifs des transports scolaires assurés par Madame Janine MESSY, pour les enfants du hameau de Chamoise qui fréquentent le lycée et le collège, ainsi que les enfants de la SAPRR qui fréquentent l'école primaire. Les nouveaux tarifs seront donc :

- 30,00 € par jour pour le Hameau de Chamoise,
- 30,00 € par jour pour le lotissement de la SAPRR.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 01er novembre 2019.

Retient l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES TELECOM SUD EST d'Ambérieux d'Azergues (69) pour le déploiement d'un dispositif de vidéo protection, pour un montant de 99 946,56 € HT soit 119 935,87 € TTC.

Accepte l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 proposé par l'Office National des Forêts et accepte la vente sur pied pour ces coupes.

Décide d'adopter la modification du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire pour les agents de la Commune) à compter du 01^{er} janvier 2020. Et **autorise** Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP.

Décide d'allouer une Indemnité de Suivi et d'Orientation à Mme Laurence GUERVAIN, assistante d'enseignement artistique au sein de l'école, d'un montant de 400,00 €, pour la mise en scène du spectacle de fin d'année.

Le Conseil Municipal,
A 2 voix contre, 4 abstentions et 7 voix pour,

Accepte de signer une convention de partenariat proposé par la mutuelle MUTUALP, pour la mise en place d'un projet de « mutuelle communale ».

Le Conseil Municipal,
Est informé :

- Que le Rond-point de l'entrée sud du village sera réaménagé par l'entreprise BECOT.
- D'une demande de subvention exceptionnelle émise par le Sou des Ecoles pour financer une partie de la Classe de mer des CM1/CM2 en fin d'année scolaire. Un accord de principe a été émis.
- Des remerciements de la FNACA pour la subvention allouée en 2019.
- Que les travaux de la voie piétonne entre les Ets CARRIER et la fromagerie sont en attente des socles de la passerelle.
- Que les chicanes Route de Condamine vont bientôt être installées.
- Que le projet de complexe sportif continu, les élus iront visiter 3 complexes pour se rendre compte des infrastructures à prévoir.
- Que le syndicat de rivières SR3A a réuni ce jour les agriculteurs concernés par le projet d'aménagement des berges de l'Oignin dans la plaine.
- Que l'installation d'un point de compostage collectif est prévue entre le centre commercial et l'immeuble Dynacité, Rue de l'Ancienne Gare.
- Que les dépôts sauvages sont en augmentation, la commune a consulté des entreprises pour l'enlèvement des déchets mais cela a un coût élevé.
- Que la fontaine « Clerc », en face de la Rue de Longeville est mise en eau.

Séance levée à 23 h.

Le Maire,
Dominique TURC

